



Renseignements sur tutelle

Par Lala06

Bonjour, mon père de 87 ans est veuf et je suis fille unique. Depuis le décès de ma maman il y a 6 ans un vieil ami de mon père plus jeune de 20 ans, vit avec lui pour s'occuper de lui car il a la Dmla et il a perdu de ses facultés à être autonome. Mon père n'a aucune valeur de l'argent. J'ai la procuration sur ses comptes bancaires et ai en ma possession le carnet de chèques pour le paiement de ses factures, Mon père est complètement obnubilé par cet ami qui s'occupe de lui et qui a sa carte bancaire. Mon père a des débits de jeu de grattage à hauteur de 1000 euros par mois achetés par l'ami. Si je lui en fait la remarque lui et son ami me remettent à ma place. J'ai demandé à mon père que son ami n'ouvre plus son courrier et notamment son relevé de comptes en lui proposant que nous le fassions ensemble puisqu'il ne voit plus rien mais il n'y a rien à faire quand je prends son courrier il est déjà ouvert et épluché par l'ami, mon père me dit qu'il ne veut pas dire à son ami de ne pas le faire car il a peur de le contrarier!. Cet ami prend de plus en plus de place depuis qu'il a pris possession des lieux et je ne retrouve plus la mienne en tant que fille unique. Je souhaiterais mettre mon père sous tutelle mais ai peur que le juge n'attribue cette tutelle à l'ami qui s'occupe de lui au quotidien, ce que je ne supporterais pas, c'est ce qui m'a empêché de le faire jusqu'à présent. Pouvez-vous me dire s'il y a un risque que ce ne soit pas moi la tutrice d'autant que mon père, qui je pense ne souhaite pas une mise sous tutelle, est bien capable de faire pencher la balance du côté de son ami dont il est sous l'emprise. Merci par avance de votre aide.

Par TUT03

Bonjour

l'homme qui vit chez votre père n'a pas le droit d'utiliser sa carte bancaire, ni d'ouvrir son courrier

vous pouvez demander une mesure de protection pour votre père, curatelle ou tutelle, et vous pouvez indiquer dans votre demande et lors de votre audition que vous ne souhaitez pas que cette personne soit désignée, le magistrat va tenir compte de votre demande et que votre père soit auditionné sans cette personne car vous craignez son influence

en revanche, nul ne sait si le juge va vous désigner, vous, ce sera en fonction de ce que va déclarer votre père, s'il donne son accord ou pas, et quand bien même, il est possible que le juge désigne un mandataire professionnel.

Votre père pourra disposer d'une carte de retrait avec un plafond de dépenses déterminé pour ses courses alimentaires, coiffeur, loisirs...

en attendant, il suffit à votre père de demander le blocage de sa carte à la banque et de ne faire que des retraits d'espèces au guichet pour ses courses mais c'est contraignant ainsi cet homme ne pourra plus utiliser sa carte bancaire

cet homme est-il le compagnon de votre père ? son aide à domicile ? son colocataire ? contribue-t-il aux charges du quotidien ? est-il rémunéré en qualité d'aidant familial ?

chacun est libre de rencontrer et entretenir des relations avec les personnes de son choix, en revanche, ces personnes ne doivent pas abuser d'une personne vulnérable, la question est de déterminer les intentions de cette personne et si votre père est vulnérable ou non

votre père peut solliciter des aides financières auprès d'une assistante sociale pour bénéficier d'aides à domicile pour l'entretien du logement, l'aide au repas, l'hygiène, les courses...

Par Lala06

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cet homme est un vieil ami de mon père qui a toujours été proche de mes parents, il a toujours eu beaucoup de temps à consacrer à mon père car il a toujours été seul (je ne sais pas jusqu'où à pu aller leur relation) et c'est je pense, pour

mon père, le fils qu'il n'a pas eu, toujours présent, me reléguant depuis pas mal d'année au second plan. Pourtant j'ai toujours eu de bons rapports avec mes parents mais en friction avec cet homme car je n'ai jamais accepté qu'il prenne ma place depuis quelques dizaines d'années.

Jusqu'ici je laissais faire, depuis le décès de ma maman je me suis toujours dit que malheureusement je n'ai rien à dire, que mon père fait ce qu'il veut chez lui mais ses facultés mentales s'altérant avec l'âge et sa vue étant au plus bas avec sa DMLA, j'essaie de prendre les choses en mains, de me positionner en tant que fille unique, mais je n'y arrive pas, mon père me fait comprendre que c'est lui qui lui demande de jouer des sommes astronomiques au jeu avec sa carte, que c'est lui qui lui demande d'ouvrir son courrier, il sait que je suis au plus mal devant cette situation qui n'est pas nouvelle mais rien n'y change, il me dit que cette personne vit chez lui donc que c'est normal qu'elle prenne des aises, et que tout ce qui est fait avec sa carte bleue a son consentement, je ne peux donc rien faire ou dire. Au décès de ma mère la seule bonne action que mon père ait faite c'est de me faire une procuration à moi plutôt qu'à lui, j'ai donc pu lui ouvrir des livrets et placer l'argent suite à la vente d'un bien.

Si vous me dites que le juge pourrait comprendre que je ne veuille pas qu'il devienne tuteur et qu'il serait possible que mon père soit auditionné sans lui, je vais peut-être avoir le courage de tenter une demande de tutelle. Mais tous les deux vont s'opposer à cette demande, au rendez-vous avec le médecin et à l'audition avec le juge, que faire s'ils me barrent la route ?

Merci pour votre aide.

Cdl

Par TUT03

le refus de voir le médecin peut être attesté par un certificat de carence établi par le médecin face aux refus répétés mais justement ces refus peuvent en dire longs

il faut expliquer à votre père qu'il peut démontrer que tout va bien pour lui en rencontrant le médecin à son domicile

concernant l'absence à l'audience, j'ignore comment statue le juge mais cela ne plaide pas en sa faveur, c'est aussi ce qu'il faut présenter à votre père :

une personne "normale" ne refuse pas une convocation au tribunal ou un entretien avec un médecin à qui il va pouvoir démontrer qu'elle n'a pas besoin de mesure de protection

Par Lala06

Merci pour votre aide. Je vais essayer de trouver le courage de prendre une décision qui n'est pas facile car je vais me heurter à deux refus !

Cdl